



MICHEL SAPIN
MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

[@Min_Finances](https://twitter.com/Min_Finances)

Paris, le 20 juillet 2015
N° 385

Livret A : le taux sera porté à 0,75% à compter du 1^{er} août 2015

La très faible inflation (0,3 % sur un an en juin pour l' inflation hors tabac, qui sert de référence), aurait dû conduire à abaisser le taux du Livret A à 0,50% si la formule de calcul avait été appliquée conformément à la loi. Compte tenu du caractère exceptionnellement bas de ce niveau d' inflation et conformément aux procédures agréées, Christian NOYER, Gouverneur de la Banque de France, a proposé au Gouvernement de déroger à la formule. Le Gouvernement a donc décidé de fixer à 0,75% le taux du Livret A. L' objectif est double : garantir le pouvoir d' achat des épargnants et favoriser l' investissement du secteur du logement social avec un gain de plus de 300 millions d' euros.

La formule de référence du taux du Livret A est basée sur la prise en compte du niveau de l' inflation et des taux d' intérêt à court terme. La progression des prix à la consommation hors tabac, sur 12 mois, calculée sur le dernier mois connu (juin) est de 0,3 % au 10 juillet 2015.

Contact presse :

Cabinet de Michel SAPIN

01 53 18 41 13

sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr